



**CHATEAU SUR EPTÉ**  
**Les Bordeaux de St Clair**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 4 juin 2021**

L'an deux mil vingt et un le 4 juin à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Château-sur-Epte, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Nathalie CAILLAUD, Maire.

Etaient présents :

MM Martial RAGEL, Gilles TOUTAIN adjoints.

Mmes Marie-Christine CARAYRE, Virginie DELAFOSSE CUDORGE, Virginie PROVIN, Mme Corinne COULIBALY, Laurence THIERRY, Stéphanie THESE conseillères.

Mrs, Patrick GARCES, Gille LECOMTE, Didier LETANG, conseillers.

Était absent :

Steve HAMELIN (donne pouvoir à M. Martial RAGEL)

Stéphanie THESE a été élue secrétaire de séance.

Signature du registre par les membres du Conseil Municipal présents.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la démission de M. Bruno MUZZULINI de sa fonction d'adjoint et de conseiller municipal. Ce point sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Madame le Maire demande que deux points soient ajoutés à l'ordre du jour : convention de groupement de commandes et acceptation du fonds de concours de 50 000 € octroyé par la Communauté de Communes du Vexin Normand pour l'extension de la maison de santé.

Nous passons à l'ordre du jour :

**Convention de groupement de commandes**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Vexin Normand nous propose d'adhérer au groupement de commandes pour les impressions de supports de communication, journal communal, flyers ou autres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'adhérer au groupement de commandes pour les impressions de supports de communication et autorise Madame le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Vexin Normand.

Pour : 13 voix

**Fonds de concours pour l'extension de la maison de santé**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a délibéré le 27 mai 2021 à l'unanimité sur le versement d'un fonds de concours de 50 000€ pour le projet d'extension de notre maison de santé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le versement d'un fonds de concours octroyé par la Communauté de Communes du Vexin Normand correspondant à 30% du montant HT du projet pour l'extension de la maison de santé soit la somme de 50 000.00 €.

Il sera apposé sur tous les supports de communication pendant la création de l'opération et post opération, le logo communautaire afin de valoriser l'aide apportée (taux et montant alloué) par la Communauté de Communes du Vexin Normand.

Pour : 13 voix

Madame le Maire donne la parole à M. Patrick GARCES en charge des budgets pour les deux prochains points.

#### Décision modificative n°1 – budget eau

Afin d'équilibrer le budget eau, il est nécessaire de réaliser une décision modificative. Celle-ci a été réalisée avec Mme Tarpent, trésorière des Andelys. En effet, il y avait un déséquilibre entre les chapitres 040 et 042 pour 1480.94 €. De plus, la somme prévue au compte 022 ne devait pas dépasser 7.5 % du total du fonctionnement, la somme 8996.66 € a été reportée au compte 6541 créances admises en non-valeur.

Pour : 13 voix

#### Décision modificative N°1 – budget commune

Afin d'équilibrer le budget de la commune, il est nécessaire de réaliser une décision modificative. Celle-ci a été réalisée avec Mme Tarpent, trésorière des Andelys. En effet, la somme de 8000 € a été prévue au compte 775 alors qu'elle aurait dû être inscrite au compte 7788.

Pour : 13 voix

#### Périscolaire – quotient familial

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de conserver la subvention allouée par la CAF d'un montant de 4600 €, la commune a l'obligation d'adopter un nouveau dispositif de règlement pour le périscolaire.

« **Le quotient familial** » qui permet aux familles de disposer d'un tarif préférentiel en fonction de leurs revenus, et du nombre d'enfant.

Les nouveaux tarifs appliqués seront :

Quotient Familial	Coût séance		
	matin	soir	Journée
Moins de 300 €	0,51 €	0,78 €	1,20 €
301 € à 500 €	0,85 €	1,30 €	2,00 €
501 € à 800 €	1,36 €	2,08 €	3,20 €
801 € à 1000 €	1,70 €	2,60 €	4,00 €
1001 € à 1200 €	2,04 €	3,12 €	4,80 €
1201 € à 1400 €	2,38 €	3,64 €	5,60 €
1401 € et plus	2,65 €	4,00 €	6,00 €

La tarification au quotient familial s'appliquera à partir de la rentrée de septembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'opter pour le quotient familial dès la rentrée de septembre
- accepte la nouvelle grille tarifaire
- accepte qu'en cas de refus de communication des éléments nécessaires au calcul du quotient familial (numéro CAF, feuille d'imposition ou attestation CAF) le tarif maximum sera appliqué soit : le matin 2.65 €, le soir 4 € et la journée 6 €
- autorise Mme le Maire à signer la convention pour 3 ans avec la CAF

Pour : 13 voix

#### **Autorisation d'ester en justice : Quad & Loc arrêté 20-11**

Suite à l'instance introduite par la Société Quad & Loc, enregistrée le 14 août 2020 devant le Tribunal Administratif de Rouen contestant l'arrêté 20-11, Madame le Maire sollicite auprès du Conseil Municipal l'autorisation de demander à Maître Sandrine GILLET, avocate au Cabinet Emo avocats situé à Mont St Aignan de défendre les intérêts de la commune et d'ester en justice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser :

- Maître Sandrine Gillet, avocate au Cabinet Emo Avocats situé à Mont St Aignan de défendre les intérêts de la commune
- Madame le Maire à ester en justice et à régler les notes d'honoraire de Me Gillet

Pour : 13 voix

#### **Redevances RODP et RODPP**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de recevoir le montant de la redevance due au titre de l'occupation du domaine public pour l'année 2020 pour les ouvrages de distribution de gaz sur notre commune. GRDF nous propose de regrouper ces deux redevances

RODP 2020 = 230.83€

RODPP 2020 = 0 € (aucun chantier de distribution de gaz naturel réalisés en 2019 sur la commune)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de percevoir la redevance RODP pour un montant de 230.83 € pour l'année 2020.

Pour : 13 voix

#### **SIEGE : éclairage public**

En octobre 2020, le Conseil Municipal a voté le remplacement de 3 armoires d'éclairage public et 3 horloges astronomiques. Les travaux auront lieu d'ici la fin de l'année.

Suite à ces travaux, Madame le Maire propose l'extinction de l'éclairage public de 23 h à 5 h du matin. Cette décision fait suite à une évolution issue d'une logique budgétaire et environnementale.

L'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maitrise d'Energie) incite les collectivités à lancer des initiatives au niveau de l'éclairage public qui selon elle est un facteur important du réchauffement climatique.

Mme Virginie DELAFOSSE-CUDORGE demande s'il est possible de maintenir l'éclairage au niveau du carrefour. Madame le Maire se renseigne auprès du SIEGE.

## **SIEGE : enfouissement des réseaux impasse des Jardins Fleuris**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que lors de l'élaboration du budget 2021, il a été décidé de réaliser des travaux de renforcement prioritaire Impasse des Jardins Fleuris suite à l'état des lieux réalisés par ENEDIS.

Le montant TTC estimé par le SIEGE est de 180 000€ en dépenses d'investissement dont 17 000 € à la charge de la commune.

En dépenses de fonctionnement, le montant estimé par le SIEGE est de 30 000€ dont 12 500 € à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente.

Pour : 13 voix

## **Divers**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le permis de construire de l'extension de la MSP a été déposé. Celui-ci est en cours d'instruction.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un 'appel à projets pour la résidence seniors a été lancé. Celui-ci a pris fin le 30 avril, une seule entreprise a répondu « SILOGE »

Une prochaine réunion doit avoir lieu en mairie. La commune sera accompagnée par la société CUBIK pour suivre l'évolution de ce projet.

Travaux de la fibre : (Gille Lecomte) Dans le cadre de l'installation du réseau fibre optique Eure Normandie numérique, des changements de poteaux pour raccorder des branchements et passage des câbles sont en cours.

Changement des poubelles : Finis les sacs jaunes ! Le SYGOM procède à la distribution des bacs pour les ordures ménagères et des bacs pour les déchets recyclables.

Un nouveau calendrier pour le ramassage des poubelles concernant le tri sélectif sera effectif au 1<sup>er</sup> juillet. Chaque administré recevra un courrier du SYGOM. (Attention passage tous les 15 jours).

Les transports scolaires :

La Région a souhaité uniformiser les tarifs. Elle a donc procédé à un lissage sur 2 ans

Pour la rentrée 2021-2022, à savoir pour les Lycéens / Collégiens 120 €

Pour l'année 2020/2021, la Communauté de Communes avait voté les tarifs suivants :

- Lycéens 100 €
- Collégiens 80 €

Au vu du nombre d'inscrits pour l'année scolaire 2020/2021, le coût supplémentaire serait de 84 700€.

Afin de ne pas faire subir une augmentation aux familles, le Conseil Communautaire a fait le choix de ne pas répercuter l'augmentation aux familles. La Communauté de Communes prendra en charge les **84 700€**. Les tarifs pour la rentrée 2021/2022 resteront donc inchangés :

- Lycéens 100 €
- Collégiens 80 €

Madame le Maire a été sollicitée par SUEZ afin de réaliser une étude sur l'installation du déploiement de la radio relève. Cela éviterait aux agents de relever les compteurs et permettrait aussi d'avoir l'intégralité des index de compteurs. Ceci n'est pas toujours le cas ! Ce projet n'aboutira pas. La Communauté de Communes devant reprendre la compétence en 2026, la commune ne souhaite pas investir.

Visite du château : Le samedi 22 mai en présence de Franck BUCHER propriétaire du Château.

Mme Virginie PROVIN signale que le passage piéton route de Rouen est effacé. Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux seront réalisés courant de l'été.

Etat civil

Solann DOMIGUES né le 27/04/2021

Romane BLAISE née le 19 mai 2021

La séance est levée à 22 H 45